



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 octobre 2017 à 19 h
Centre récréatif Rivière-des-Prairies
situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement
Me Alain R ROY, avocat, secrétaire d'arrondissement

OUVERTURE - SÉANCE

La mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau déclare la séance ouverte à 19 h 03.

CA17 30 10 0319

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De modifier l'ordre du jour afin d'ajouter l'item 15.01 « Résolution en faveur d'une voie plantée dans l'ancienne emprise ferroviaire de Pointe-aux-Trembles »;

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2017 tel que modifié.

ADOPTÉ

10.02

CA17 30 10 0320

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017, de la séance extraordinaire tenue le 20 septembre 2017 ainsi que les procès-verbaux de correction des 12, 13 et 22 septembre 2017.

ADOPTÉ

10.03

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

Madame Chantal Rouleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux directeurs de services et employés de l'arrondissement.

La mairesse invite la population à participer en grand nombre aux spectacles offerts par l'Orchestre Métropolitain à la salle Désilets du CEGEP Marie-Victorin.

Madame Rouleau invite les petits et grands à participer aux différentes activités dans le cadre de la Magie d'automne 2017.

La mairesse dresse le compte-rendu de l'activité « Découverte de l'art public » offerte dans le cadre des Journées de la Culture 2017.

Madame Rouleau parle aussi de la tenue de la Conférence internationale des phytotechnologies.

Enfin, madame Rouleau désire souligner la dernière séance publique du Conseil d'arrondissement. À cette occasion, elle désire remercier la population, ses collègues élus ainsi que le personnel de l'arrondissement pour l'encouragement et le soutien tout au long de son mandat.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une demande pour l'aménagement d'un parc adapté pour les enfants handicapés.
- Une demande de suivi concernant une intervention lors de la dernière séance du conseil d'arrondissement du 5 septembre 2017.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les élus adressent leurs remerciements pour les services rendus par monsieur Luc Rousseau, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, dont c'est sa dernière apparition au conseil d'arrondissement.

À tour de rôle, chaque élu désire remercier les citoyens de leur district pour leur soutien et leur encouragement, de même que le personnel de l'arrondissement.

Le conseiller Gilles Déziel fait un compte-rendu de la récente soirée Reconnaissance aux bénévoles de l'arrondissement.

Le conseiller Manuel Guedes décrit les travaux aux parcs Conrad-Poirier et Daniel-Johnson (terrains de soccer).

Le conseiller Giovanni Rapanà en profite pour saluer le public présent dans la salle.

La conseillère Nathalie Pierre-Antoine parle des efforts déployés pour la mise en place du *Plan local sur les saines habitudes de vie* et elle termine en souhaitant une bonne fête de l'Action de Grâce.

Monsieur le conseiller Richard Guay parle des travaux du boulevard Gouin à la suite des inondations au printemps 2017 et demande la collaboration des résidents et automobilistes. Il remercie les Travaux publics pour les interventions menées.

Madame la conseillère Suzanne Décarie parle des travaux de constructions d'une ligne électrique par Hydro-Québec à la hauteur du boulevard Gouin et demande la collaboration des résidents et automobilistes. Elle parle également de la Semaine des Aînés. Elle invite les gens à visiter les personnes aînées souffrant de solitude.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt, au moment de la période de questions, d'un document demandant l'aménagement d'un parc adapté aux besoins des enfants handicapés.

Dépôt de deux rapports par l'organisme TANDEM RDP-PAT (rapport sur les parcs 2017 et Marche-exploratoire – boulevard Rodolphe-Forget).

CA17 30 10 0321

RÉSOLUTION EN FAVEUR D'UNE VOIE PLANTÉE DANS L'ANCIENNE EMPRISE FERROVIAIRE DE POINTE-AUX-TREMBLES

Attendu qu'une ancienne emprise ferroviaire inoccupée depuis plusieurs années traverse une partie du quartier de Pointe-aux-Trembles;

Attendu que ce corridor d'une longueur de 4,25 km appartenait à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) en vue d'un éventuel projet de lien de transport collectif vers le centre-ville;

Attendu que plusieurs discussions ont eu lieu depuis 2010 entre les représentants de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et ceux de l'AMT afin que la moitié de l'emprise soit aménagée en voie plantée, notamment pour les marcheurs et les cyclistes tout en prévoyant des équipements multifonctionnels accessibles universellement;

Attendu qu'une charrette a été organisée par l'arrondissement avec la collaboration des universités de Montréal et McGill en février 2016;

Attendu que l'objectif de cette charrette était de remettre cette emprise ferroviaire à l'ensemble de la population en l'intégrant aux réseaux urbains et naturels existants;

Attendu qu'une rencontre entre l'arrondissement et l'administration de l'AMT a eu lieu en mai 2016 pour confirmer l'accord d'aménager la moitié de l'emprise;

Attendu qu'en raison des changements de la gouvernance du transport collectif métropolitain, l'arrondissement devait attendre la formation de la nouvelle organisation avant de formaliser cet accord;

Attendu que la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal est entrée en vigueur le 1er juin 2017;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté un règlement d'emprunt en décembre 2015, où une somme de 200 000 \$ a été dédiée pour la voie plantée et qu'il prévoit un investissement additionnel significatif pour le programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020;

Attendu que des résidents du secteur se sont mobilisés en collaboration avec l'organisme LANDE et ont tenu des rencontres citoyennes pour trouver une nouvelle vocation à cet espace, en plus d'avoir organisé une corvée de nettoyage soutenue par l'Éco de la Pointe-aux-Prairies;

Attendu que la mairesse de l'arrondissement a fait de nouvelles interventions auprès des instances régionales concernant ce projet porteur et que le terrain a déjà été transféré au Réseau de transport métropolitain qui en est maintenant responsable;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

Que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles demande formellement au Réseau de transport métropolitain de conclure un accord lui permettant d'aménager la voie plantée dans l'ancienne emprise ferroviaire.

ADOPTÉ

15.01

VACANT

20.01

CA17 30 10 0322

OCTROI - CONTRAT - 9187-8447 QUÉBEC INC. (SERVICE D'ENTRETIEN D'ARBRES VIAU) - TRAVAUX D'ÉLAGAGE SYSTÉMATIQUE UN AN - AUTORISATION - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 17-16403 - (3 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau) pour un montant de 200 976,30 \$, taxes incluses, pour les travaux d'élagage systématique un an, et autoriser la dépense au même montant, conformément aux documents de la soumission de l'appel d'offres public numéro 17-16403 - (3 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1174281027

CA17 30 10 0323

OCTROI - CONTRAT CADRE - SERVICES PROFESSIONNELS - ARCHITECTURE DE PAYSAGE ET INGÉNIEURIE -DIVERS PROJETS DE PARCS - FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - 12 MOIS - APPEL D'OFFRES PUBLIC PRO-PARC17-22-CC - (4 SOUMISSIONNAIRES) - APPROBATION - PROJETS DE CONVENTION

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accorder un contrat cadre à la firme Stantec Experts-Conseils Ltée pour une durée de 12 mois, pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie, au montant maximal de 205 632,79 \$, taxes incluses, avec une possibilité de prolongation maximale de 12 mois ;

D'autoriser les dépenses pour les différents mandats soumis conformément aux règles de délégation administrative en vigueur et applicables aux contrats cadres, tel que le prévoit notamment l'article 15.1 du règlement numéro RCA08-30029, tel que modifié et, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'arrondissement, et ce, au rythme des besoins à combler.

ADOPTÉ

20.03 1174281026

CA17 30 10 0324

OCTROI - CONTRAT - AMÉNAGEMENT DENIS & FILS - AUTORISATION - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-PARC17-18 - (2 SOUMISSIONNAIRES).

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Aménagement Denis & Fils, un contrat relatif au projet de réaménagement de l'aire d'exercice canin à l'École secondaire de Pointe-aux-Trembles, au montant de 111 295,80 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro RP-PARC17-18 - (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 122 425,38 \$, taxes incluses, afin d'inclure, le cas échéant, les frais contingents;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.04 1174281016

CA17 30 10 0325

AUTORISATION - NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-PARC17-20 - AGRANDISSEMENT - ABRI À PÉTANQUE - PARC SAINT-GEORGES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres RP-PARC17-20 pour l'agrandissement d'un abri à pétanque au parc Saint-Georges.

ADOPTÉ

20.05 1174281015

CA17 30 10 0326

AUTORISATION -DÉPENSE ET CONTINGENCES - 2018 ET 2019 - OCTROI - CONTRAT - AXIA SERVICES - SERVICES - APPARITEUR - MAISON DU CITOYEN - 1ER JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à l'organisme AXIA Services pour les services d'un appaiteur à la Maison du citoyen du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour un montant total de 126 303,26 \$, taxes incluses, et d'autoriser une dépense à cet effet comme suit :

- a) 62 327,27 \$ taxes incluses pour l'année 2018
- b) 63 975,99 \$ taxes incluses pour l'année 2019

D'autoriser une somme maximale de 10 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Axia Services, à compter du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, afin de couvrir des travaux de contingences, si requis.

ADOPTÉ

20.06 1172468001

CA17 30 10 0327

LOCATION - BOUTIQUE PRO-GILLES LEBLANC - EXPLOITATION - BOUTIQUE PRO-SHOP - ARÉNA RENÉ-MASSON - 1ER SEPTEMBRE 2017 AU 30 AVRIL 2018 - CLAUSE DE RENOUVELLEMENT - 2018, 2019 ET 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver un bail avec Boutique Pro-Gilles Leblanc, relativement à l'exploitation de la boutique pro-shop de l'aréna René-Masson, débutant le 1er septembre au 31 décembre 2017, pour un montant de 700 \$, avant les taxes, contrat incluant une clause de renouvellement pour la période du 1er septembre 2018 au 30 avril 2020, avec loyer rajusté selon l'IPC applicable à la date la plus rapprochée du renouvellement et autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer la convention entre les parties.

ADOPTÉ

20.07 1171609001

CA17 30 10 0328

LOCATION - BOUTIQUE HOWARD GRÉGOIRE - EXPLOITATION - BOUTIQUE PRO-SHOP - ARÉNA RODRIGUE-GILBERT- 1ER SEPTEMBRE 2017 AU 30 AVRIL 2018 - CLAUSE DE RENOUVELLEMENT - 2018, 2019 ET 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver un bail avec Boutique Howard Grégoire, relativement à l'exploitation de la boutique pro-shop de l'aréna Rodrigue-Gilbert, débutant le 1er septembre au 30 avril 2018, pour un montant de 1 400 \$, avant les taxes, contrat incluant une clause de renouvellement pour la période du 1er septembre 2018 au 30 avril 2020 avec loyer rajusté selon l'IPC applicable à la date la plus rapprochée du renouvellement et autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer la convention entre les parties.

ADOPTÉ

20.08 1171609002

VACANT

20.09

CA17 30 10 0329

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ RESSOURCES LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - FINANCEMENT LOCAL EN DÉLINQUANCE JEUNESSE 2017 - FINANCEMENT ADDITIONNEL - PRÉVENTION DE L'ADHÉSION DES JEUNES AUX GANGS DE RUE OU À LA VIOLENCE - APPROBATION - CONVENTION À CET EFFET

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à la Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse dans le cadre du budget de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en délinquance jeunesse;

D'accorder un soutien financier additionnel de 25 000 \$ à l'organisme en complément au projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse issu du financement de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue ou à la violence entièrement assumé par la Ville centre;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense de 25 000 \$ sera entièrement assumée par la Ville centre, alors que la dépense de 50 000 \$ sera assumée par l'arrondissement;

D'autoriser le virement à cette fin.

ADOPTÉ

20.10 1173163007

CA17 30 10 0330

AUTORISER LE GREFFIER À ÉMETTRE UNE ATTESTATION DE NON-OBJECTION EN VERTU DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (RLRQ.,c. Q-2) EN VUE DU BRANCHEMENT AU RÉSEAU MUNICIPAL D'UN RÉSEAU PRIVÉ D'ÉGOUT PLUVIAL AVEC RAMIFICATION DESSERVANT UN TERRAIN SITUÉ DANS UNE ZONE INDUSTRIELLE DU DISTRICT POINTE-AUX-PRAIRIES.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De demander au comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m2 de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Rivière-des-Prairies, pour le compte de la compagnie XTL Transport.

ADOPTÉ

30.01 1174820004

CA17 30 10 0331

ACCUSER RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES DE L'ARRONDISSEMENT - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - PÉRIODE D'AOÛT 2017 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE DU 29 JUILLET AU 25 AOÛT - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - PÉRIODE D'AOÛT 2017 - DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE - PÉRIODE D'AOÛT 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois d'août 2017 et en matière de ressources financières pour la période du 29 juillet au 25 août 2017;

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois d'août 2017 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'août 2017.

ADOPTÉ

30.02 1174230011

CA17 30 10 0332

PRÉSENTATION - RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2017, PROJETÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017 - ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 31 AOÛT 2017 COMPARÉ AVEC LE 31 AOÛT 2016

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De déposer et prendre acte de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 31 août 2017;

De déposer et prendre acte de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 31 août 2017 comparé au 31 août 2016.

ADOPTÉ

30.03 1170448008

CA17 30 10 0333

AFFECTATION DES SURPLUS DE GESTION - RÉALISATION DE DIVERS PROJETS DE PARCS CAPITALISABLES ET PROJET ESPACE RIVIÈRE - AUTORISATION - VIREMENTS DE CRÉDITS

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 4 000 000,00 \$ aux fins de la réalisation de divers projets de parcs capitalisables et pour le projet Espace Rivière et autoriser les virements de crédits à cet effet.

ADOPTÉ

30.04 1172468002

CA17 30 10 0334

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - CCU - SÉANCE - 11 AOÛT 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

DE déposer et prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 11 août 2017.

ADOPTÉ

30.05

CA17 30 10 0335

ADOPTION - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-112

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution intitulée « Résolution numéro PP-112 » afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel de quinze (15) logements, au 13 090, rue Notre-Dame Est, sur le lot portant le numéro 1 504 411 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.01 1176425014

CA17 30 10 0336

ADOPTION - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-111

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution intitulée « Résolution numéro PP-111 » afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial prévu au 12780 et 12782 boulevard Industriel aux fins des usages « bureau », « école d'enseignement spécialisé » et « activités et entreposage à l'extérieur reliés aux activités de l'école », sur le lot portant le numéro 1 505 808 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, relativement à la demande d'autorisation de projet particulier numéro 3001305161 - District de Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.02 1170565006

CA17 30 10 0337

DÉROGATION MINEURE - 9135, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 septembre 2017;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande de dérogation mineure relativement aux matériaux de façade et à la localisation d'une aire d'entreposage extérieure pour un bâtiment industriel projeté au 9135, boulevard Henri-Bourassa Est, relativement à la demande de dérogations mineures numéro 3001335214 – District de La Pointe-aux-Prairies, le tout, tel qu'illustré au plan d'implantation et à l'élévation du bureau l'architecte Zinno Zappitelli à savoir :

- Permettre une aire d'entreposage extérieure devant une partie de la façade avant secondaire donnant sur la partie nord du boulevard Rodolphe-Forget, au lieu de proscrire une aire d'entreposage devant une façade (paragraphe 1 de l'article 325 du Règlement de zonage RCA09-Z01);
- De permettre de ne pas installer de maçonnerie sur une partie de la façade avant secondaire donnant sur la partie nord du boulevard Rodolphe-Forget, au lieu d'installer de la maçonnerie sur une hauteur minimale de 2 mètres à partir du sol, sur l'ensemble de cette façade (article 95 du Règlement de zonage RCA09-Z01).

ADOPTÉ

40.03 1170826009

CA17 30 10 0338

PIIA - 12780 ET 12782, BOULEVARD INDUSTRIEL

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), des plans relatifs à l'implantation, à l'architecture et à l'aménagement du terrain pour un bâtiment commercial prévu aux 12780 et 12782, boulevard Industriel, autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-111, sur le lot portant le numéro 1 505 808 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, relativement à la demande de permis de construction portant le numéro 3001333342 - District de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel qu'illustré sur :

- Le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Etienne Côté, en date du 5 septembre 2017, minute 1884;
- le plan d'implantation préparée par la firme Blouin Tardif Architectes soumise et estampillée par la Direction du développement du territoire et des études techniques en date du 1er septembre 2017;
- les élévations et la perspective préparées par la firme Blouin Tardif Architectes soumise et estampillée par la Direction du développement du territoire et des études techniques en date du 5 septembre 2017;
- le plan d'aménagement paysager préparé par la firme Les paysages Ducharme et associés soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et des études techniques en date du 5 septembre 2017.

Les matériaux et couleurs proposés sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Modèle/Couleur
Brique d'argile	Bâtiment avant sur les 4 murs	Ruel et frère	Format Normand/couleur manganese ironspot Smooth
Revêtement métallique (RM1 sur plan)	Insertion dans les murs du bâtiment avant	Duschesne	4120/couleur blanc glacier
Revêtement métallique (RM4 sur plan)	Insertion entrée du bâtiment arrière	Duschesne	4386/couleur rouge brillant
Revêtement métallique (RM5 sur plan)	Insertion entrée du bâtiment arrière	Vicwest	WXL 56082/couleur gris regent
Panneaux isolants translucides	Bâtiment arrière sur les 4 murs et passerelle	Kalwall	

Panneaux métallique isolés (RM2 sur plan)	Bâtiment arrière sur les 4 murs	AWIP	Série AW500 (SMP) /couleur blanc imperial
Panneaux métallique isolés (RM3 qua sur plan)	Bâtiment arrière sur les 4 murs	AWIP	Série AW100 (PVDF)/couleur gris perle
Panneaux composite de bois	Entrées des deux bâtiments	Promeda	Couleur rustik
Vitrage		-----	Couleur anodisé clair
Tôle d'aluminium	Solins bâtiment avant	Duschesne	4306/couleur charcoal
Tôle d'acier galvanisé	Solins bâtiment arrière	AWIP	AWSP500/couleur blanc impérial
Aluminium	Fenêtres	Non déterminé	Couleur anodisé clair
Aluminium	Portes	Duschesne	4306/couleur gris charcoal quand RM1
Aluminium	Portes	-----	Couleur anodisé clair quand RM2
Aluminium	Portes	Duschesne	4014/couleur gris charcoal quand RM3

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.04 1170565010

CA17 30 10 0339

PIIA - 14609 À 14635 RUE BERNARD-GEOFFRION

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), l'implantation, l'apparence architecturale et l'aménagement de terrain pour un bâtiment multifamilial prévu au 14609 à 14635, rue Bernard-Geoffrion, sur le lot 4 680 370, du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Le tout tel que montré sur :

- le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date du 10 août 2017, minute 7250;
- sur les élévations préparées par Agapi + Alt Architectes SENC déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 31 août 2017;
- sur la perspective et le plan d'aménagement paysager préparé par Agapi + Alt Architectes SENC déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 6 septembre 2017.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur / Compagnie
Brique	Façade avant et murs latéraux	Couleur "Brunswick" / Burlington
Pierre architecturale	Façade avant, murs latéraux et arrière	Suède / Techno-Bloc (type éclaté)
Pierre architecturale	Entrées en façade	Suède / Techno-Bloc (type Granitex)
Panneau en fibrociment	Toutes les façades	Brun kaki / James Hardie
Panneau en fibrociment	Murs latéraux	Beige sable/ James Hardie

Déclin en fibrociment	Murs latéraux et arrière	Beige sable / James Hardie
Bardeaux d'asphalte	Toit	Gris mystique / BP
PVC	Fenêtres	Gris charbon noir
Aluminium	Portes	Gris charbon
Acier	Barrotins des garde-corps	Gris charbon noir
Verre trempé	Garde-corps	Clair

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout aux fins de l'émission du permis de construction numéro 3001332406.

ADOPTÉ

40.05 1170565012

CA17 30 10 0340

PIIA - 14579 À 14605 RUE BERNARD-GEOFFRION

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), l'implantation, l'apparence architecturale et l'aménagement de terrain pour un bâtiment multifamilial prévu au 14579 à 14605, rue Bernard-Geoffrion, sur le lot 4 680 369, du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Le tout tel que montré sur :

- le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date du 10 août 2017, minute 7251;
- sur les élévations préparées par Agapi + Alt Architectes SENC déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 31 août 2017;
- sur la perspective et le plan d'aménagement paysager préparé par Agapi + Alt Architectes SENC déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 6 septembre 2017.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur / Compagnie
Brique	Façade avant et murs latéraux	Couleur "Copper Matt" / Burlington
Pierre architecturale	Façade avant, murs latéraux et arrière	Suède / Techno-Bloc (type éclaté)
Pierre architecturale	Entrées en façade	Suède / Techno-Bloc (type Granitex)
Panneau en fibrociment	Toutes les façades	Écorce / James Hardie
Panneau en fibrociment	Murs latéraux	Taupe Monterey/ James Hardie
Déclin en fibrociment	Murs latéraux et arrière	Taupe Monterey / James Hardie
Bardeaux d'asphalte	Toit	Gris mystique / BP
PVC	Fenêtres	Gris charbon noir
Aluminium	Portes	Gris charbon
Acier	Barrotins des garde-corps	Gris charbon noir
Verre trempé	Garde-corps	Clair

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout aux fins de l'émission du permis de construction numéro 3001332405.

ADOPTÉ

40.06 1170565013

CA17 30 10 0341

PIIA - 1300, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE, LOCAL 126

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs à l'affichage pour un commerce situé au 1300, boulevard Saint-Jean-Baptiste, local 126, relativement à la demande de certificat d'affichage numéro 3001332039 - District de Pointe-aux-Trembles;

Le tout tel qu'illustré sur les plans préparés par Enseignes Dominion, déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et des études techniques en date du 22 août 2017;

Le tout aux fins de l'émission du permis d'affichage numéro 3001332039.

ADOPTÉ

40.07 1170565011

CA17 30 10 0342

PIIA - 9135, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), relativement à la construction d'un bâtiment industriel projeté au 9135, boulevard Henri-Bourassa Est, relativement à la demande de permis construction numéro 3001335000 et à la demande de permis de lotissement numéro 3001330950 -- District de la Pointe-aux-Prairies;

Le plan cadastral parcellaire préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur François L. Arcand, en date du 13 juillet 2017, minute 18019;

Le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur François L. Arcand, en date du 6 septembre 2017, minute 18059;

L'apparence architecturale illustrée sur la perspective et les élévations déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 24 août 2017;

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur
Bloc de béton	Façades	Gris charbon
Revêtement métallique en aluminium	Façades	Jaune
Panneau architectural métallique	Façades	Gris clair
Mur rideau en aluminium	Façades	Gris foncé

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés;

Le plan d'aménagement paysager déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 24 août 2017;

Le tout, relativement à la demande de permis construction numéro 3001335000 et à la demande de permis de lotissement numéro 3001330950.

ADOPTÉ

40.08 1170826008

CA17 30 10 0343

PIIA - 13 090, RUE NOTRE-DAME EST

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), l'implantation, de l'apparence architecturale et de l'aménagement de terrain pour un bâtiment résidentiel de 15 logements projeté au 13 090, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 504 411, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

- L'implantation est illustrée sur le plan *projet d'implantation* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date du 5 septembre 2017, minute 7368.
- L'aménagement de terrain est présenté sur le plan *aménagement paysager* déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 4 juillet 2017.
- L'apparence du bâtiment est illustrée sur les plans *perspectives et élévations* déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 26 juillet 2017.
- Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériaux	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Pierre	Façade et élévations latérales	Techo-Bloc	Vanille / Iconic
Brique	Toutes les élévations	Meridian Brick	Charbon mat / Ironstone
Revêtement d'aluminium	Insertions, toutes les élévations	Longboard	Chêne / Light National Walnut
Acier	Portes de garage	-----	Noir
Aluminium	Fascias, Soffites, solin, cadres des portes, cadres des garde-corps et fenêtres	-----	Noir
Verre trempé	Garde-corps	-----	-----
Membrane élastomère en caoutchouc	Toiture	-----	Gris ou blanc

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.09 1176425016

CA17 30 10 0344

ÉDICTION - ORDONNANCE - EXEMPTION - 9135, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST - PERMETTANT 57 CASES DE STATIONNEMENT AU LIEU DE 132 CASES - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant la propriété située au 9135, boulevard Henri-Bourassa Est sur le lot projeté 6 129 226, afin de permettre que seulement 57 cases de stationnement soient fournies au lieu de 132 cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la demande de permis de construction numéro 3001335000 – District de La Pointe-aux-Prairies.;

De prendre acte de son engagement à verser 262 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

ADOPTÉ

40.10 1170826010

CA17 30 10 0345

ADDENDA - RETRAIT - ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE POUR PERSONNES HANDICAPÉES - 8332, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA17-(C-4.1)-006, l'enlèvement de la signalisation délimitant une zone de stationnement réservée pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres face au 8332, boulevard Maurice-Duplessis;

De conserver en place toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.11 1112932003

CA17 30 10 0346

ÉDICTION - ORDONNANCE - INSTALLATION - ZONE DE DÉBARCADAIRE - USAGE DES PERSONNES HANDICAPÉES - 8575, AVENUE RENÉ-DESCARTES - DISTRICT DE LA RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA17-(C-4.1)-008, l'installation d'une signalisation délimitant une zone de débarcadère à l'usage des personnes handicapées face au 8575, avenue René-Descartes, sur une distance de 7 mètres vers l'ouest, à 67 mètres à l'ouest de l'avenue Alexis-Carrel;

De conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.12 1170040001

CA17 30 10 0347

LEVÉE - SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement par intérim

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2017.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement par intérim